

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_115

Séance du 03 juillet 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 03 juillet 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Rachel AMATO, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sonia MAQUERE, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Jimmy REMARS, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

Mme Myriam LEROUX donne pouvoir à M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE
M. Patrice OGER donne pouvoir à Mme Sandra COGNÉ
M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
M. Antoine de NICOLAY donne pouvoir à M. René de NICOLAY
Mme Ophélie LEBOUIL donne pouvoir à M. Olivier CORBIN
M. Jean LE GALLET donne pouvoir à M. Flavien BEAUCÉ

M. Nicolas DUFRENE a quitté la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ROGER-DUBLY

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260703-2026_115-DE



Membres :	En exercice	:	29
	Présents	:	22
	Votants	:	28

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AOC DE DISSÉ
POUR L'ORGANISATION DU COMICE AGRICOLE**

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant l'objet de l'association « AOC de Dissé » dont le siège est situé à Dissé sous le Lude, et son engagement dans l'organisation du comice agricole

Le Conseil Municipal, après vote **décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1200 euros à l'association "AOC de Dissé" au titre de sa participation dans l'organisation du comice agricole.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 15 juillet 2026.

La Secrétaire
Mme Brigitte ROGER-DUBLY

Le Maire,
M. René de NICOLAY

